

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Date de convocation
15 septembre 2026

Date d'affichage de la
convocation :
15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en
exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

DEL-2026-61

OBJET

**DECLASSEMENT
PLACE DE L'EGLISE**

**POUR : 19
CONTRE : 0**

Étaient présents : Sandra BOUCHER, Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absents et représentés : Stéphanie CORRE, Sébastien HAMON et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Dans le cadre du projet Cœur de Bourg, la commune souhaite permettre la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir une boulangerie et des appartements locatifs. Ce projet nécessite le déclassement d'une partie du domaine public communal, à savoir le parking situé place de l'Église. Afin de préserver les possibilités de stationnement, des places de parking seront aménagées le long du nouveau bâti. Le présent projet de délibération a pour objet de prononcer le déclassement de cette emprise, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et du Code de la voirie routière.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les dispositions du projet de déclassement d'un délaissé de la voirie communale, en vue de son aliénation au profit de la Commune d'Ederne

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

